

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	LABARRE Patrice
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	076Z1016 <i>Labarre Patrice</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	COTAT SARL ZAC DES TROIS RIVIERES 76890 - TOTES
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S076Z137
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	02/04/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

### Commentaires

Effectuer le traitement qualité de cet audit.

**DECISION : FAVORABLE**

**PROCHAIN AUDIT AVANT LE :**

**02/04/2027**

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : LABARRE Patrice



## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : DK-629-LY      Catégorie de véhicule : N1      Energie : GO  
Date de mise en circulation : 29/09/2004      N° PV : 25073946

## SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25073034	09/01/2025	RAS
25073065	11/01/2025	RAS
25073075	13/01/2025	RAS
25073119	16/01/2025	RAS
25073141	18/01/2025	Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe)
25073448	17/02/2025	RAS
25073505	21/02/2025	RAS
25073512	21/02/2025	RAS
25073534	25/02/2025	RAS
25073564	27/02/2025	RAS



Contrôleur : LABARRE Patrice

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
<b>Généralités</b>	<p>1.1.1.8. - Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe)</p> <p>➤ Document d'identification : Absence d'archivage des documents en l'absence de CI.</p>	<b>NON CONFORMITÉ</b>
<b>CONTENU DES PROCES VERBAUX</b>	<b>FONCTION 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 10 - Véhicules de dépannage</b>	Non concerné.
	<b>FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire</b>	Non concerné.



Contrôleur : LABARRE Patrice

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
	<b>FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b> Non concerné.	
	<b>FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b> Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
<b>GÉNÉRALITÉS</b>		CONFORME
<b>Préparation</b>		CONFORME
<b>SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :</b>	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>  2.3.5.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i>  ➤ 5.2.1. Moyeu de roue : Mauvaise réalisation du contrôle du serrage des roues	NON CONFORMITÉ
	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME



Contrôleur : LABARRE Patrice

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>  2.3.7.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i>  ➤ 7.1.2. Etat des ceintures de sécurité et de leurs boucles : Mauvaise réalisation du contrôle des ceintures de sécurité.	CONFORME     NON CONFORMITÉ
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b>  Non concerné.	
<b>MODALITES FINALES</b>		CONFORME